

Chapitre 48

PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE,
EN PAPIER OU EN CARTON

Notes.

1. Aux fins du présent Chapitre, et sauf dispositions contraires, le terme *papier* couvre à la fois le carton et le papier, sans égard à leur épaisseur ou à leur poids au m².
2. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les articles du Chapitre 30;
 - b) les feuilles pour le marquage au fer, du n° 32.12;
 - c) les papiers parfumés et les papiers imprégnés ou enduits de fards (Chapitre 33);
 - d) les papiers et l'ouate de cellulose imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (n° 34.01), ou de crèmes, encaustiques, brillants ou préparations similaires (n° 34.05);
 - e) les papiers et cartons sensibilisés des n°s 37.01 à 37.04;
 - f) les papiers imprégnés de réactifs de diagnostic ou de laboratoire (n° 38.22);
 - g) les matières plastiques stratifiées comportant du papier ou du carton, les produits constitués par une couche de papier ou de carton enduit ou recouvert d'une couche de matière plastique lorsque l'épaisseur de cette dernière excède la moitié de l'épaisseur totale, et les ouvrages en ces matières, autres que les revêtements muraux du n° 48.14 (Chapitre 39);
 - h) les articles du n° 42.02 (articles de voyage, par exemple);
 - ij) les articles du Chapitre 46 (ouvrages de sparterie ou de vannerie);
 - k) les fils de papier et les articles textiles en fils de papier (Section XI);
 - l) les articles des Chapitres 64 ou 65;
 - m) les abrasifs appliqués sur papier ou carton (n° 68.05) et le mica appliqué sur papier ou carton (n° 68.14); par contre, les papiers et cartons recouverts de poudre de mica relèvent du présent Chapitre;
 - n) les feuilles et bandes minces de métal sur support en papier ou en carton (généralement Sections XIV ou XV);
 - o) les articles du n° 92.09;
 - p) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - q) les articles du Chapitre 96 (boutons, serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés, par exemple).
3. Sous réserve des dispositions de la Note 7, entrent dans les n°s 48.01 à 48.05 les papiers et cartons ayant subi, par calandrage ou autrement, un lissage, satinage, lustrage, glaçage, polissage ou opérations similaires de finissage ou bien un faux filigranage ou un surfaçage, ainsi que les papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, colorés ou marbrés dans la masse (autrement qu'en surface) par quelque procédé que ce soit. Toutefois, les papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose qui ont subi un autre traitement ne relèvent pas de ces positions, sauf dispositions contraires du n° 48.03.
4. Dans le présent Chapitre sont considérés comme *papier journal* les papiers non couchés ni enduits, du type utilisé pour l'impression des journaux, dont 50 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, non collés ou très légèrement collés, dont l'indice de rugosité mesuré à l'appareil Parker Print Surf (1 MPa) sur chacune des faces est supérieur à 2,5 micromètres (microns), d'un poids au m² compris entre 40 g inclus et 65 g inclus.
5. Au sens du n° 48.02 les termes *papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés* s'entendent des papiers et cartons fabriqués principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique ou chimico-mécanique et qui satisfont à l'une des conditions ci-après :

Pour les papiers ou cartons d'un poids au m² n'excédant pas 150 g :

- a) contenir 10 % ou davantage de fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, et

- 1) avoir un poids au m² n'excédant pas 80 g, ou
- 2) être colorés dans la masse
- b) contenir plus de 8 % de cendres, et
 - 1) avoir un poids au m² n'excédant pas 80 g, ou
 - 2) être colorés dans la masse
- c) contenir plus de 3 % de cendres et posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) de 60 % ou plus
- d) contenir plus de 3 % mais pas plus de 8 % de cendres, posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) inférieur à 60 % et un indice de résistance à l'éclatement n'excédant pas 2,5 kPa·m²/g
- e) contenir 3 % de cendres ou moins, posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) de 60 % ou plus et un indice de résistance à l'éclatement n'excédant pas 2,5 kPa·m²/g.

Pour les papiers ou cartons d'un poids au m² excédant 150 g :

- a) être colorés dans la masse
- b) posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) de 60 % ou plus, et
 - 1) une épaisseur n'excédant pas 225 micromètres (microns), ou
 - 2) une épaisseur supérieure à 225 micromètres (microns) mais n'excédant pas 508 micromètres (microns) et une teneur en cendres supérieure à 3 %
- c) posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) inférieur à 60 %, une épaisseur n'excédant pas 254 micromètres (microns) et une teneur en cendres supérieure à 8 %.

Le n° 48.02 ne comprend pas, toutefois, les papiers et cartons filtres (y compris les papiers pour sachets de thé), les papiers et cartons feutres.

6. Dans ce Chapitre, on entend par *papiers et cartons Kraft* des papiers et cartons dont 80 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude.
7. Sauf dispositions contraires des libellés de position, les papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, pouvant relever à la fois de deux ou plusieurs des n^{os} 48.01 à 48.11 sont classés dans celle de ces positions qui apparaît la dernière par ordre de numérotation dans la Nomenclature.
8. N'entrent dans les n^{os} 48.01 et 48.03 à 48.09 que le papier, le carton, l'ouate de cellulose et les nappes de fibres de cellulose présentés sous l'une des formes suivantes :
 - a) en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 36 cm; ou
 - b) en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié.
9. On entend par *papiers peints et revêtements muraux similaires* au sens du n° 48.14 :
 - a) les papiers présentés en rouleaux, d'une largeur égale ou supérieure à 45 cm mais n'excédant pas 160 cm, propres à la décoration des murs ou des plafonds :
 - 1) grainés, gaufrés, colorés, imprimés de motifs ou autrement décorés en surface (de tontisses, par exemple), même enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente;
 - 2) dont la surface est granulée en raison de l'incorporation de particules de bois, de paille, etc.;
 - 3) enduits ou recouverts sur l'endroit de matière plastique, la couche de matière plastique étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée; ou
 - 4) recouverts sur l'endroit de matières à tresser, même tissées à plat ou parallélisées;
 - b) les bordures et frises, en papier, traité comme ci-dessus, même en rouleaux, propres à la décoration des murs ou des plafonds;
 - c) les revêtements muraux en papier formés de plusieurs panneaux, en rouleaux ou en feuilles, imprimés de manière à former un paysage, un tableau ou un motif une fois posés au mur.

Les ouvrages sur un support en papier ou carton susceptibles d'être utilisés aussi bien comme couvre-parquets que comme revêtements muraux relèvent du n° 48.23.

10. Le n° 48.20 ne couvre pas les feuilles et cartes non assemblées, découpées à format, même imprimées, estampées ou perforées.
11. Entrent notamment dans le n° 48.23 les papiers et cartons perforés pour mécaniques Jacquard ou similaires et le papier-dentelle.
12. À l'exception des articles du n° 48.14 ou 48.21, le papier, le carton, l'ouate de cellulose et les ouvrages en ces matières revêtus d'impressions ou d'illustrations n'ayant pas un caractère accessoire par rapport à leur utilisation initiale relèvent du Chapitre 49.

Notes de sous-positions.

1. Au sens des n°s 4804.11 et 4804.19, sont considérés comme *papiers et cartons pour couverture, dits, « Kraftliner »*, les papiers et cartons apprêtés ou frictionnés, présentés en rouleaux, dont 80 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids au m² supérieur à 115 g et d'une résistance minimale à l'éclatement Mullen égale aux valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous ou, pour tout autre poids, à leurs équivalents interpolés ou extrapolés linéairement.

Grammage g/m ²	Résistance minimale à l'éclatement Mullen kPa
115	393
125	417
200	637
300	824
400	961

2. Au sens des n°s 4804.21 et 4804.29, sont considérés comme *papiers Kraft pour sacs de grande contenance* les papiers apprêtés, présentés en rouleaux, dont 80 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids au m² compris entre 60 g inclus et 115 g inclus et répondant indifféremment à l'une ou à l'autre des conditions ci-après :

- a) avoir un indice d'éclatement Mullen égal ou supérieur à 3,7 kPa·m²/g et un allongement supérieur à 4,5 % dans le sens travers et à 2 % dans le sens machine;
- b) avoir des résistances minimales à la déchirure et à la rupture par traction telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous ou, pour tout autre poids, à leurs équivalents interpolés linéairement :

Grammage g/m ²	Résistance minimale à la déchirure mN		Résistance minimale à la rupture par traction kN/m	
	sens machine	sens machine plus sens travers	sens travers	sens machine plus sens travers
60	700	1.510	1,9	6
70	830	1.790	2,3	7,2
80	965	2.070	2,8	8,3
100	1.230	2.635	3,7	10,6
115	1.425	3.060	4,4	12,3

3. Au sens du n° 4805.11, on entend par *papier mi-chimique pour cannelure* le papier présenté en rouleaux, dont 65 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres érucées de bois feuillus obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique, et dont la résistance à la compression mesurée selon la méthode CMT 30 (Corrugated Medium Test avec 30 minutes de conditionnement) excède 1,8 newtons/g/m² pour une humidité relative de 50 %, à une température de 23 °C.
4. Le n° 4805.12 couvre le papier, en rouleaux, composé principalement de pâte de paille obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique, d'un poids au m² égal ou supérieur à 130 g et dont la résistance à la compression mesurée selon la méthode CMT 30 (Corrugated Medium Test avec 30 minutes de conditionnement) est supérieure à 1,4 newtons/g/m² pour une humidité relative de 50 %, à une température de 23 °C.
5. Les n°s 4805.24 et 4805.25 comprennent le papier et le carton, composés exclusivement ou principalement de pâte de papiers ou de cartons à recycler (déchets et rebuts). Le *Testliner* peut également recevoir une couche de papier en surface

qui est teinte ou composée de pâte non recyclée blanchie ou écrue. Ces produits ont un indice d'éclatement Mullen égal ou supérieur à 2 kPa·m²/g.

6. Au sens du n° 4805.30, on entend par *papier sulfite d'emballage* le papier frictionné dont plus de 40 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique au bisulfite, d'une teneur en cendres n'excédant pas 8 % et d'un indice d'éclatement Mullen égal ou supérieur à 1,47 kPa·m²/g.
7. Au sens du n° 4810.22, on entend par *papier couché léger, dit « L.W.C. »* le papier couché sur les deux faces, d'un poids total au m² n'excédant pas 72 g, comportant un poids de couche n'excédant pas 15 g/m² par face, sur un support dont 50 % au moins en poids de la composition fibreuse sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique.

Note supplémentaire.

1. Au sens du présent Chapitre, on entend par « non transformés » :
 - a) dans le cas des rouleaux de papier ou de carton, des rouleaux obtenus directement d'une machine à papier et qui n'ont pas été percés, perforés, entaillés, réglés, imprimés, pliés, gaufrés, décorés ou autrement travaillés (à l'exclusion de crêpés ou plissés);
 - b) dans le cas des feuilles de papier ou de carton, les feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 43 cm et l'autre 56 cm à l'état non plié et qui n'ont pas été fendues, percées, perforées, entaillées, réglées, imprimées, pliées, gaufrées, décorées ou autrement travaillées.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4801.00.00	00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.02		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n^{os} 48.01 ou 48.03; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main).			
4802.10.00	00	-Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4802.20.00	00	-Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4802.40.00	00	-Papiers supports pour papiers peints	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :			
4802.54.00		--D'un poids au m ² inférieur à 40 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Non transformés.....	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
4802.55.00		--D'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Papiers de sécurité.....	TNE		
		---- -Autres, contenant 25 % ou plus en poids de fibre de coton :			
	71	---- -Non transformés.....	TNE		
	79	---- -Autres.....	TNE		
		---- -Autres, non transformés :			
	81	---- -Papiers bond, papiers pour livres comptables ou papiers d'écriture....	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		82 - - - - -Papiers pour couvertures.....	TNE		
		83 - - - - -Papiers pour l'impression offset ou papiers offset opaques.....	TNE		
		84 - - - - -Papiers pour machines de bureautique et papiers bond pour formulaires.....	TNE		
		85 - - - - -Papiers pour enveloppes.....	TNE		
		86 - - - - -Papiers pour éditions de luxe.....	TNE		
		87 - - - - -Papiers à exercices ou à bloc-notes.....	TNE		
		89 - - - - -Autres.....	TNE		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Papiers bond, papiers pour livres comptables ou papiers d'écriture....	TNE		
		93 - - - - -Papiers pour l'impression offset ou papiers offset opaques.....	TNE		
		94 - - - - -Papiers pour machines de bureautique et papiers bond pour formulaires.....	TNE		
		95 - - - - -Papiers pour enveloppes.....	TNE		
		96 - - - - -Papiers pour éditions de luxe.....	TNE		
		97 - - - - -Papiers à exercices ou à bloc-notes.....	TNE		
		99 - - - - -Autres.....	TNE		
4802.56.00		--D'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -Papiers bond, papiers pour livres comptables ou papiers d'écriture.....	KGM		
		20 - - - - -Papiers duplicateurs ou à photocopier.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
4802.57.00		--Autres, d'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -Papiers de sécurité.....	TNE		
		- - - - -Autres, contenant 25 % ou plus en poids de fibre de coton :			
		71 - - - - -Non transformés.....	TNE		
		79 - - - - -Autres.....	TNE		
		- - - - -Autres, non transformés :			
		81 - - - - -Papiers bond, papiers pour livres comptables ou papiers d'écriture....	TNE		
		82 - - - - -Papiers pour couvertures.....	TNE		
		83 - - - - -Papiers pour l'impression offset ou papiers offset opaques.....	TNE		
		84 - - - - -Papiers pour machines de bureautique et papiers bond pour formulaires.....	TNE		
		85 - - - - -Papiers pour enveloppes.....	TNE		
		86 - - - - -Papiers pour éditions de luxe.....	TNE		
		89 - - - - -Autres.....	TNE		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Papiers bond, papiers pour livres comptables ou papiers d'écriture....	TNE		
		92 - - - - -Papiers pour couvertures.....	TNE		
		93 - - - - -Papiers pour l'impression offset ou papiers offset opaques.....	TNE		
		94 - - - - -Papiers pour machines de bureautique et papiers bond pour formulaires.....	TNE		
		95 - - - - -Papiers pour enveloppes.....	TNE		
		96 - - - - -Papiers pour éditions de luxe.....	TNE		
		97 - - - - -Papiers à exercices ou à bloc-notes.....	TNE		
		99 - - - - -Autres.....	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4802.58.00		- -D'un poids au m ² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Papiers pour l'impression, non transformés	TNE		
		---- -Autres, non transformés :			
		21 ---- -Papiers bristol ou papiers pour couvertures	TNE		
		22 ---- -Papiers à dessins	TNE		
		29 ---- -Autres	TNE		
		90 ---- -Autres	TNE		
		-Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
4802.61.00		- -En rouleaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Papiers d'impression, non transformés, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
		11 ---- -Papiers pour annuaires téléphoniques	TNE		
		19 ---- -Autres	TNE		
		20 ---- -Papiers d'édition surcalandrés ou apprêtés sur machines, devant servir à la fabrication de journaux, magazines ou périodiques	TNE		
		---- -Autres, non transformés :			
		81 ---- -Papiers pour l'impression	TNE		
		82 ---- -Papiers d'écriture ou pour couvertures	TNE		
		83 ---- -Papiers à dessins	TNE		
		88 ---- -Autres papiers pour machines de bureau	TNE		
		89 ---- -Autres	TNE		
		90 ---- -Autres	TNE		
4802.62.00		- -En feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Papiers bond, papiers pour livres comptables ou papiers d'écriture	KGM		
		20 ---- -Papiers duplicateurs ou à photocopier	KGM		
		90 ---- -Autres	KGM		
4802.69.00		- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Papiers d'impression, non transformés, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
		11 ---- -Papiers pour annuaires téléphoniques	TNE		
		19 ---- -Autres	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
20	----	-Papiers d'édition surcalandrés ou apprêtés sur machines, devant servir à la fabrication de journaux, magazines ou périodiques	TNE		
	----	-Autres, non transformés :			
81	----	-Papiers pour l'impression	TNE		
82	----	-Papiers d'écriture ou pour couvertures	TNE		
83	----	-Papiers à dessins	TNE		
88	----	-Autres papiers pour machines de bureau	TNE		
89	----	-Autres	TNE		
90	----	-Autres	TNE		
4803.00.00		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	----	-En rouleaux, non gaufrés, perforés, décorés en surface ou imprimés :			
11	----	-Absorbants, pour serviettes hygiéniques	TNE		
12	----	-Pour papiers de toilette ou serviettes à démaquiller	TNE		
13	----	-Pour essuie-mains	TNE		
19	----	-Autres	TNE		
	----	-Autres :			
91	----	-Pour papiers de toilette ou serviettes à démaquiller	TNE		
92	----	-Pour essuie-mains	TNE		
99	----	-Autres	TNE		
48.04		Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n^{os} 48.02 ou 48.03.			
		-Papiers et cartons pour couverture, dits « Kraftliner » :			
4804.11.00	00	-Écrus	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4804.19.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Papiers Kraft pour sacs de grande contenance :			
4804.21.00		-Écrus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -En rouleaux, non transformés	TNE		
	90	---- -Autres	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4804.29.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
-Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m² n'excédant pas 150 g :					
4804.31.00		-Écrus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Papiers d'emballage :			
28		----En rouleaux, non transformés	TNE		
29		----Autres	TNE		
		----Autres :			
91		----Non transformés.....	TNE		
99		----Autres.....	TNE		
4804.39.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
20		----Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	TNE		
90		----Autres	TNE		
-Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :					
4804.41.00		-Écrus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Papiers d'emballage :			
11		----En rouleaux, non transformés	TNE		
19		----Autres	TNE		
		----Autres papiers :			
21		----À imprégner, pour stratifiés, non transformés	TNE		
28		----Autres, non transformés	TNE		
29		----Autres	TNE		
30		----Cartons en rouleaux, d'une épaisseur d'au moins 0,2 mm, pour envelopper les rouleaux de papier	TNE		
90		----Autres	TNE		
4804.42.00	00	-Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4804.49.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-Non transformés.....	TNE		
		----Autres :			
	91 ----	-Papiers d'emballage.....	TNE		
	99 ----	-Autres.....	TNE		
		-Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g :			
4804.51.00	--Écrus			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-Cartons comprimés d'isolation électrique, d'une épaisseur d'au moins 1 mm	TNE		
	90 ----	-Autres.....	TNE		
4804.52.00	00 --	Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4804.59.00	00 --	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.05		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvrison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent Chapitre.			
		-Papier pour cannelure :			
4805.11.00	00 --	Papier mi-chimique pour cannelure	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4805.12.00	00 --	Papier paille pour cannelure	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4805.19.00	00 --	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Testliner (fibres récupérées) :					
4805.24.00		--D'un poids au m² n'excédant pas 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Non transformés.....</i>		TNE	
	90	---- <i>-Autres.....</i>		TNE	
4805.25.00		--D'un poids au m² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-D'un poids au m² supérieur à 150 g, mais inférieur à 225 g.....</i>		TNE	
	20	---- <i>-D'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g.....</i>		TNE	
4805.30.00	00	-Papier sulfite d'emballage	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4805.40.00	00	-Papier et carton filtre	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4805.50.00		-Papier et carton feutre, papier et carton laineux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Carton bitumé, pli unique, en rouleaux contenant au moins 46,5 m², devant servir à la fabrication de papier bitumé pour toitures, bardeaux ou revêtement.....</i>		TNE	
	20	---- <i>-Feutres pour plancher, contenant des fibres végétales.....</i>		TNE	
	90	---- <i>-Autres.....</i>		TNE	
-Autres :					
4805.91.00		--D'un poids au m² n'excédant pas 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	40	---- <i>-À imprégner, pour stratifiés, non transformés.....</i>		TNE	
	80	---- <i>-Autres, non transformés.....</i>		TNE	
	90	---- <i>-Autres.....</i>		TNE	

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4805.92.00		--D'un poids au m ² excédant 150 g, mais inférieur à 225 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Cartons pour chaussures</i>	TNE		
	20	---- <i>-Cartons comprimés d'isolation électrique, d'une épaisseur d'au moins 1 mm</i>	TNE		
	30	---- <i>-Cartons en rouleaux, d'une épaisseur d'au moins 0,2 mm, pour envelopper les rouleaux de papier</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4805.93.00		--D'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Cartons pour chaussures</i>	TNE		
	20	---- <i>-Cartons pour mandrins, tubes ou cylindres</i>	TNE		
	30	---- <i>-Cartons comprimés d'isolation électrique, d'une épaisseur d'au moins 1 mm</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
48.06		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit « cristal » et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles.			
4806.10.00	00	-Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4806.20.00	00	-Papiers ingraissables (greaseproof)	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4806.30.00	00	-Papiers-calques	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4806.40.00	00	-Papier dit « cristal » et autres papiers calandrés transparents ou translucides	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4807.00.00	00	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles.	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
48.08		Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 48.03.			
4808.10.00	00	-Papiers et cartons ondulés, même perforés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4808.40.00	00	-Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4808.90.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.09		Papiers carbone, papiers dits « autocopiants » et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles.			
4809.20.00		-Papiers dits « autocopiants »		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Papiers sans carbone, indépendants, devant servir à la fabrication de produits canadiens	TNE		
		20 - - - -Non transformés.....	TNE		
		90 - - - -Autres.....	TNE		
4809.90.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.10		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format.			
		-Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4810.13.00	--	En rouleaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
		20 ---- -Autres, d'un poids au m ² de 29 g ou moins.....	TNE		
		---- -Autres, d'un poids au m ² excédant 29 g mais n'excédant pas 150 g :			
		31 ----- -Pour l'impression, non transformés.....	TNE		
		38 ----- -Autres, y compris bristol ou pour couvertures, non transformés.....	TNE		
		39 ----- -Autres.....	TNE		
		---- -Autres, d'un poids au m ² excédant 150 g :			
		41 ----- -Non transformés.....	TNE		
		49 ----- -Autres.....	TNE		
		50 ----- -Cartons.....	TNE		
4810.14.00	00	--En feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4810.19.00	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
		20 ---- -Autres, d'un poids au m ² de 29 g ou moins.....	TNE		
		---- -Autres, d'un poids au m ² excédant 29 g mais n'excédant pas 150 g :			
		31 ----- -Pour l'impression, non transformés.....	TNE		
		38 ----- -Autres, y compris bristol ou pour couvertures, non transformés.....	TNE		
		39 ----- -Autres.....	TNE		
		---- -Autres, d'un poids au m ² excédant 150 g :			
		41 ----- -Non transformés.....	TNE		
		49 ----- -Autres.....	TNE		
		50 ----- -Cartons.....	TNE		
		-Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
4810.22.00	--	Papier couché léger, dit « L.W.C. »		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
		---- -Autres :			
		91 ----- -Non transformés.....	TNE		
		99 ----- -Autres.....	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4810.29.00	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
	20	---- -Papiers d'impression, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique, non transformés.....	TNE		
	30	---- -Autres papiers, non transformés.....	TNE		
	40	---- -Autres papiers, transformés.....	TNE		
	50	---- -Cartons.....	TNE		
		-Papiers et cartons Kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques :			
4810.31.00	00	-Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4810.32.00	--	-Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Cartons homogènes blanchis, non transformés, pour boîtes :			
	11	---- -Cartonnages pliants.....	TNE		
	12	---- -Papiers supports pour plateaux, assiettes, gobelets, autres vaisselles et articles semblables.....	TNE		
	19	---- -Autres.....	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
4810.39.00	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Papiers à diagrammes, utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie, pour appareils enregistreurs; En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié.....	TNE		
	20	---- -Carton-caisses, pour transport.....	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
		-Autres papiers et cartons :			
4810.92.00	--	-Multicouches		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
10	----	-Papiers à diagrammes, utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie, pour appareils enregistreurs; En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié.....	TNE		
20	----	-Cartons pliants	TNE		
90	----	-Autres	TNE		
4810.99.00	00	--Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.11		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des nos 48.03, 48.09 ou 48.10.			
4811.10.00	00	-Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Papiers et cartons gommés ou adhésifs :			
4811.41.00		--Auto-adhésifs		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
10	----	-Rubans de papier	TNE		
90	----	-Autres	TNE		
4811.49.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
10	----	-Papiers, en rouleaux; Feuilles, composées de papier enduit d'adhésif, devant être utilisées comme revêtement décoratif pour les panneaux de particules, panneaux de fibres ou panneaux similaires, pour la fabrication de meubles; Papier encollé, devant servir à la fabrication de revêtements muraux...	TNE		
90	----	-Autres	TNE		
		-Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) :			
4811.51.00		--Blanchis, d'un poids au m² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		----- <i>-Cartons homogènes blanchis, non transformés, pour boîtes, en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
11	-----	<i>-Papiers supports, pour cartons de lait et autres contenants pour boisson, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus</i>	TNE		
12	-----	<i>-Cartonnages pliants, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus.....</i>	TNE		
13	-----	<i>-Papiers supports, pour plateaux, assiettes, gobelets et autres vaisselles et articles semblables, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus</i>	TNE		
18	-----	<i>-Autres, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus</i>	TNE		
19	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
		----- <i>-En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
81	-----	<i>-Antiadhésifs.....</i>	TNE		
82	-----	<i>-Pour automobiles</i>	TNE		
89	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
90	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
4811.59.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
11	-----	<i>-Antiadhésifs.....</i>	TNE		
12	-----	<i>-Papiers pour l'impression.....</i>	TNE		
13	-----	<i>-Cartonnages pliants</i>	TNE		
19	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
90	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
4811.60.00		-Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
11	-----	<i>-Papiers d'emballage cirés</i>	TNE		
12	-----	<i>-Antiadhésifs.....</i>	TNE		
13	-----	<i>-Autres papiers cirés.....</i>	TNE		
19	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
90	-----	<i>-Autres.....</i>	TNE		
4811.90.00		-Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----- <i>-En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
11	-----	<i>-Papiers d'emballage-cadeaux.....</i>	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	12	----- <i>-Rubans de papier traités au latex, non gommés.....</i>	TNE		
	18	----- <i>-Autres, enduits de latex.....</i>	TNE		
	19	----- <i>-Autres.....</i>	TNE		
	90	----- <i>-Autres.....</i>	TNE		
4812.00.00	00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.13		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes.			
4813.10.00	00	-En cahiers ou en tubes	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4813.20.00		-En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----- <i>-Non gommé.....</i>	KGM		
	20	----- <i>-Gommé.....</i>	KGM		
4813.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.14		Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies.			
4814.20.00	00	-Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4814.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.16		Papiers carbone, papiers dits « autocopiants » et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes.			
4816.20.00	00	-Papiers dits « autocopiants »	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4816.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.17		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance.			
4817.10.00	00	-Enveloppes	MIL	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4817.20.00	00	-Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4817.30.00	00	-Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.18		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiénique ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.			
4818.10.00	00	-Papier hygiénique	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4818.20.00		-Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Essuie-mains.....	KGM		
		20 - - - -Papiers-mouchoirs.....	KGM		
		90 - - - -Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4818.30.00		-Nappes et serviettes de table		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Nappes</i>	KGM		
	20	---- <i>-Serviettes de table</i>	KGM		
	30	---- <i>-Assortiments de nappe et de serviettes</i>	KGM		
4818.50.00	00	-Vêtements et accessoires du vêtement	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4818.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.19		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires.			
4819.10.00		-Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Emballages hygiéniques pour nourriture ou boissons</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
4819.20.00		-Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Emballages hygiéniques pour nourriture ou boissons</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
4819.30.00		-Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-À parois multiples</i>	MIL		
	90	---- <i>-Autres</i>	MIL		
4819.40.00		-Autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- <i>-Sacs à poussières, pour aspirateurs</i>	KGM		
	20	---- <i>-À parois multiples, en papier</i>	MIL		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	30	-----D'épicerie, en papier.....	MIL		
	90	-----Autres.....	KGM		
4819.50.00		-Autres emballages, y compris les pochettes pour disques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Barils et bidons.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
4819.60.00	00	-Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.20		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton.			
4820.10.00	00	-Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4820.20.00	00	-Cahiers	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4820.30.00		-Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Reliures.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
4820.40.00	00	-Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4820.50.00		-Albums pour échantillonnages ou pour collections		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-----Albums de photographies.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
4820.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.21		Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non.			
4821.10.00	00	-Imprimées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4821.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.22		Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis.			
4822.10.00	00	-Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4822.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
48.23		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.			
4823.20.00		-Papier et carton-filtre		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	-----Devant servir à la fabrication de sacs de thé.....	KGM		
	20	-----Non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvroison complémentaire ou de traitements, autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent Chapitre.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4823.40.00	00	-Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton :			
4823.61.00	00	-En bambou	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
4823.69.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Tasses, y compris en forme de cône.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
4823.70.00		-Articles moulés ou pressés en pâte à papier		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Plateaux utilisés pour l'emballage des pommes, des pêches et des poires.....	KGM		
	20	----Matière homogène ressemblante au feutre, le composé prédominant, en poids, étant la pâte de bois, en feuilles ou en rouleaux, avec un envers de tulle plastique ou non, devant servir de bourre pour ressorts et de matière de calorifugeage dans la fabrication de meubles, de matelas et de sommiers rembourrés.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----Cartons et plateaux pour l'emballage des oeufs.....	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		
4823.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		----Papiers gommés ou adhésifs, en bandes ou en rouleaux, auto-adhésifs :			
	11	----Rubans masques.....	KGM		
	19	----Autres.....	KGM		
	20	----Papiers gommés ou adhésifs, en bandes ou en rouleaux, non auto-adhésifs.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Coussinets de papier macéré, devant être utilisés dans l'emballage des fruits frais; Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm mais est inférieure ou égale à 36 cm; Papiers et cartons, devant servir à la fabrication de patrons Jacquard pour mécaniques Jacquard; Pots, bagues, collets et protecteurs, devant être utilisés pour la culture des plantes à des fins de transplantation ou en vue d'en protéger la croissance; Livres d'échantillons de papiers peints :			
31		-----Coussinets de papier macéré, devant être utilisés dans l'emballage des fruits frais; Livres d'échantillons de papiers peints	KGM		
32		-----Papiers et cartons, devant servir à la fabrication de patrons Jacquard pour mécaniques Jacquard; Pots, bagues, collets et protecteurs, devant être utilisés pour la culture des plantes à des fins de transplantation ou en vue d'en protéger la croissance	KGM		
33		-----Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm mais est inférieure ou égale à 36 cm.....	KGM		
		-----Cartes non perforées, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées; Boyaux, pour la fabrication des saucisses :			
41		-----Cartes non perforées, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées	KGM		
42		-----Boyaux, pour la fabrication des saucisses	KGM		
		-----Autres :			
91		-----Tampons pour l'emballage	KGM		
92		-----Charnières pour photographies.....	KGM		
93		-----Emballages-cadeaux.....	KGM		
94		-----Autres emballages	KGM		
95		-----Patrons de vêtements, imprimés.....	KGM		
96		-----Feuilles pour albums de photographies	KGM		
99		-----Autres.....	KGM		